

Sujet : [INTERNET] AOEP_Berrac_Observation_Monuments_historiques

De : Anonyme <anonyme1234@orange.fr>

Date : 19/09/2022 18:29

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Le projet de centrale photovoltaïque se situe à moins de 50 m d'un site médiéval localisé sur la commune de Berrac et inscrit aux **Monuments Historiques** sous l'intitulé "Ensemble formé par l'église, le cimetière et leurs abords"(cf arrêté du 9 mars 1943).

L'étude d'impact environnementale et le résumé non technique du dossier d'enquête publique ne mentionnent que l'église et le cimetière, sans tenir compte des abords (parcelles, routes et chemins), alors que le site inscrit comprend dans son ensemble les parcelles cadastrales section B 62 à 64 (terrains), 65 (cimetière), 66 (église), ainsi que toutes les routes et chemins attenants à ces parcelles (voir fichier ci-joint avec copie de l'arrêté et plan de délimitation du site en rouge ; source : UDAP Gers).

— Pièces jointes : _____

Berrac_Site_inscrit_Arrêté_avec_délimitation.pdf

1,1 Mo